

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU TIRAGE AU SORT DES VOLONTAIRES ETUDIANTS POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire n°2019-07 relative à la composition et au fonctionnement de la commission vie étudiante et de campus ;

Considérant que l'article 2 de la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire 2019-07 prévoit que la commission vie étudiante et de campus est composée de six étudiant.e.s, inscrite.e.s en licence et master, de structures différentes, tirés au sort parmi les volontaires déclarés lors d'un appel à candidature dédié ;

Vu l'appel à candidature du 21 novembre 2022 ;

La commission décide :

Article 1

Sont tirés au sort, parmi les étudiants volontaires, pour siéger à la commission CVEC :

- Campus de Talence : Sakina Dilavarhoussein et Abdelbasset Smati
- Campus de Pessac : Florian Elegbede et Pauline Ozenne
- Campus de Bordeaux : Halysone Amedien et Mandela Thiaw

Article 2

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés :

27 votes pour

0 votes contre

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis